



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/ICEF/1990/1/Rev.1
6 avril 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1990

POUR SUITE A DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

de la session du Conseil d'administration, qui se tiendra au Siège
de l'Organisation des Nations Unies du 16 au 27 avril 1990

Résumé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté révisé de la session ordinaire de 1990 du Conseil d'administration et, en annexe, a) de l'ordre du jour provisoire révisé du Comité du programme et b) l'ordre du jour provisoire révisé du Comité de l'administration et des finances.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé que les observations générales sur les principaux documents directifs, rapports et plans ainsi que sur le Sommet mondial pour l'enfance soient présentées au cours du débat général, auquel les deux premiers jours de la session devraient être consacrés. Le Directeur général répondra aux questions abordées pendant le débat au début du troisième jour. Il est rappelé aux participants que la décision 1987/1 du Conseil d'administration fixe à 10 minutes la durée des interventions des délégations et stipule que toutes les séances doivent commencer à l'heure. Les discussions de caractère plus technique sur des questions d'importance majeure pourront avoir lieu durant l'examen d'autres points de l'ordre du jour pendant les sessions du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances, qui seront tous deux constitués en comités pléniers. On prévoit que le Comité du programme se réunira du 18 au 24 avril 1990 et le Comité de l'administration et des finances, les 25 et 26 avril 1990.

Outre le rapport du Directeur général (E/ICEF/1990/2) et le plan à moyen terme pour la période 1990-1993 (E/ICEF/1990/3 et Corr.1), le Conseil sera saisi des principaux documents directifs suivants : objectifs en matière de développement et stratégie d'aide à l'enfance pour les années 90 - priorités de l'action de l'UNICEF (E/ICEF/1990/L.5) et futur rôle des relations extérieures de l'UNICEF (E/ICEF/1990/L.4). Par ailleurs, la documentation relative au Sommet mondial de l'enfance sera présentée au Conseil.

Un certain nombre d'heures ont été allouées aux séances de rédaction en vue d'étudier, le cas échéant, les projets de recommandation établis sur la base des documents directifs susmentionnés.

Des observations générales sur le plan à moyen terme pourront être présentées dans le cadre du débat général. En revanche, l'examen et l'approbation des objectifs du plan figurent à l'ordre du jour tant du Comité du programme que du Comité de l'administration et des finances.

L'UNICEF a un exercice biennal et 1990 n'est pas une année budgétaire. Le rapport et les états financiers pour l'exercice biennal 1988-1989 figurent dans le document contenant le rapport financier et les états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1989 (E/ICEF/1990/AB/L.7), qui est présenté au Conseil d'administration à sa session de 1990 pour information. Le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'exercice biennal 1988-1989 seront présentés au Conseil d'administration en 1991. Le Secrétariat présentera des projets de budget révisés pour le Sommet mondial pour l'enfance et les activités y relatives (E/ICEF/1990/AB/L.11), comme l'a demandé le Conseil d'administration à sa session extraordinaire en décembre 1989, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les projets de budget révisés (E/ICEF/1990/AB/L.3). Ces documents seront examinés par le Comité de l'administration et des finances.

Le prix Maurice Pate de l'UNICEF a fait l'objet d'un vote par correspondance dont les résultats ont été communiqués aux membres du Conseil.

2. Débat général

Le Conseil sera saisi, entre autres, des documents ci-après, qui serviront de base au débat :

- a) Rapport du Directeur général (E/ICEF/1990/2);
- b) Plan à moyen terme pour la période 1990-1993 (E/ICEF/1990/3 et Corr.1);
- c) Objectifs en matière de développement et stratégie d'aide à l'enfance pour les années 90 - priorités de l'action de l'UNICEF (E/ICEF/1990/L.5);
- d) Futur rôle des relations extérieures de l'UNICEF (E/ICEF/1990/L.4);
- e) L'UNICEF et les activités opérationnelles du système des Nations Unies : la situation en 1990 (E/ICEF/1990/L.8);
- f) Accord de coopération de base entre l'UNICEF et les gouvernements (E/ICEF/1990/L.16).
- g) Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes (E/ICEF/1990/L.2);
- h) Stratégie pour l'amélioration de la nutrition (E/ICEF/1990/L.6);
- i) Affections aiguës des voies respiratoires (E/ICEF/1990/L.7);
- j) Maternité sans risques (E/ICEF/1990/L.13);
- k) Rapport du Comité mixte Unesco/UNICEF des directives en matière d'éducation (E/ICEF/1990/L.11) et note du Directeur général sur le rapport (E/ICEF/1990/L.12);
- l) Rapports sur l'évolution des programmes régionaux (E/ICEF/1990/5-E/ICEF/1990/10);
- m) Opérations d'approvisionnement (E/ICEF/1990/4);
- n) Opérations d'urgence en 1989 (E/ICEF/1990/11 et Corr.1);

L'attention des délégations est appelée sur le rapport intitulé La situation des enfants dans le monde, 1990 et le rapport annuel de l'UNICEF pour 1990 où l'on trouvera des informations d'ordre général qui peuvent être utiles.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général feront des déclarations liminaires.

3. Déclarations du Président du Comité du programme et du Président du Comité de l'administration et des finances

Les recommandations du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances qui doivent être soumises au Conseil d'administration pour approbation seront présentées en séance plénière par les présidents respectifs de ces comités, qui feront une brève déclaration.

4. Adoption de résolutions et de décisions

Les présidents du Conseil d'administration et ceux de ses comités présenteront en séance plénière les résultats des négociations sur les projets de résolution et de décision dont les déclarations des comités ne rendent pas compte.

5. Travaux et procédures du Conseil d'administration pour les sessions à venir

a) Groupe de travail

Par sa décision 1989/3, le Conseil d'administration a décidé que le Bureau devrait continuer à mettre à jour le règlement intérieur et à examiner des questions liées à l'organisation des travaux du Conseil d'administration. Il était recommandé que le Bureau consulte largement les membres du Conseil et organise un groupe de travail à composition non limitée afin de faire des recommandations au Conseil en 1990. Le Groupe de travail s'est réuni le 14 février 1990 pour examiner les questions mentionnées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 2 de la décision 1989/3. Les recommandations du Bureau seront publiées sous la cote E/ICEF/1990/L.15.

b) Préparation des sessions futures et examen de la documentation

Lors de l'examen de cette question, les membres du Conseil auront la possibilité de formuler des observations sur les questions de fond qu'on se propose d'examiner à la session de 1991 et lors des sessions ultérieures et sur la conduite des travaux à la session de 1991.

6. Questions diverses

7. Observations finales

Le Directeur général et le Président du Conseil d'administration feront des observations finales.

SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES, 16-27 AVRIL 1990

Suggestions concernant le calendrier et la conduite des travaux

LUNDI 16 AVRIL

10 heures - 13 heures Point 1 : Adoption de l'ordre du jour
Point 2 : Débat général
15 heures - 18 heures Point 2 : Débat général (suite)

MARDI 17 AVRIL

10 heures - 13 heures Point 2 : Débat général (suite)
15 heures - 18 heures Point 2 : Débat général (suite)

MERCREDI 18 AVRIL

10 heures - 13 heures Point 2 : Débat général (suite)
(Réponse du Directeur général)

* * *

Comité du programme
15 heures - 18 heures Comité du programme (suite)
18 h 15 - 21 heures Comité du programme (suite)

JEUDI 19 AVRIL

10 heures - 13 heures Comité du programme (suite)
15 heures - 18 heures Comité du programme (suite)
Séance de rédaction a/

VENDREDI 20 AVRIL

10 heures - 13 heures Comité du programme (suite)
15 heures - 18 heures Comité du programme (suite)
18 h 15 - 21 heures Comité du programme (suite)

LUNDI 23 AVRIL

10 heures - 13 heuresComité du programme (suite)15 heures - 18 heuresComité du programme (suite)

Séance de rédaction a/

MARDI 24 AVRIL

10 heures - 13 heuresComité du programme (suite)15 heures - 18 heuresComité du programme (suite)

Séance de rédaction a/

MERCREDI 25 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité de l'administration et des finances

15 heures - 18 heuresComité de l'administration et des finances (suite)

Séance de rédaction a/

JEUDI 26 AVRIL

10 heures - 13 heuresComité de l'administration et des finances (suite)15 heures - 18 heuresComité de l'administration et des finances (fin)

Séance de rédaction a/

VENDREDI 27 AVRIL

- | | | |
|------------------------------|------------------|--|
| <u>10 heures - 13 heures</u> | <u>Point 3</u> : | Déclarations du Président du Comité du programme et du Président du Comité de l'administration et des finances |
| | <u>Point 4</u> : | Adoption de résolutions et décisions |
| <u>15 heures - 18 heures</u> | <u>Point 5</u> : | Travaux et procédures du Conseil d'administration pour les sessions à venir |
| | <u>Point 6</u> : | Questions diverses |
| | <u>Point 7</u> : | Observations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration |
-

a/ Comme convenu lors de la réunion préparatoire du Conseil d'administration tenue le 16 février 1990, des séances de rédaction auront lieu la nuit ou se tiendront parallèlement aux séances ordinaires du Comité du programme et/ou du Comité de l'administration et des finances, selon les besoins.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DU COMITE DU PROGRAMME

(18-24 AVRIL 1990)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Stratégie d'aide à l'enfance pour les années 90
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]
3. Plan à moyen terme pour la période 1990-1993

Objectifs des programmes

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Le plan à moyen terme (E/ICEF/1990/3 et Corr.1) contient une description des priorités du programme de l'UNICEF, ainsi que des activités et méthodes prévues.

4. Propositions relatives à la coopération de l'UNICEF et aux examens des programmes
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Comme il avait été demandé lors de la session du Conseil d'administration de 1986, les recommandations concernant un ou deux programmes de pays dans chaque région feront l'objet d'une présentation détaillée au cours de la session :

- a) Afrique :
 - i) Afrique de l'Ouest et Afrique centrale;
 - ii) Afrique de l'Est et Afrique australe;
- b) Amériques et Caraïbes : Facilité spéciale d'ajustement pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
- c) Asie :
 - i) Asie de l'Est et Pakistan;
 - ii) Asie centrale du Sud;
- d) Moyen-Orient et Afrique du Nord;
- e) Projets interrégionaux et autres.

Selon la pratique instituée à la session du Conseil d'administration de 1988, afin d'avoir plus de temps pour examiner les programmes et la politique relative aux programmes, les rapports des directeurs régionaux seront désormais distribués au lieu d'être présentés oralement. Cependant, après les exposés concernant les pays, les directeurs régionaux feront de brèves déclarations en vue de situer les

/...

nouvelles recommandations touchant les programmes de pays dans leur cadre régional. De plus, les membres du Conseil qui le souhaitent pourront, en dehors des réunions officielles, s'entretenir à titre officieux avec les directeurs régionaux et d'autres membres du personnel local. Le rapport sur l'utilisation des fonds destinés à des activités de portée mondiale (E/ICEF/1990/P/L.37) pourra être examiné au titre du point 4 e).

Les recommandations concernant les programmes des différents pays sont publiées dans les documents portant la cote E/ICEF/1990/P/L. Le document récapitulatif ("round-up") des recommandations concernant les programmes financés en 1990 à l'aide de la masse commune des ressources et de fonds supplémentaires porte la cote E/ICEF/1990/P/L.1.

5. Sommet mondial pour l'enfance

Les documents relatifs au Sommet mondial pour l'enfance seront présentés au Conseil d'administration pour examen (pour le projet de budget, voir annexe II, point 3).

6. Futur rôle des relations extérieures

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

A sa session de 1989, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de procéder à une analyse approfondie et à une évaluation de l'efficacité des politiques, fonctions, principes directeurs et activités actuels de l'UNICEF en matière de relations extérieures. Il l'a en outre prié de définir dans leurs grandes lignes, sur la base de l'analyse et de l'évaluation susmentionnées, le rôle, les politiques, les principes directeurs, les fonctions, les priorités et les activités futurs en matière de relations extérieures. Le rapport récapitulatif établi comme suite à cette demande est publié sous la cote E/ICEF/1990/L.4. (Par ailleurs, les membres du Conseil seront également saisis pour information d'un rapport complet sur l'évaluation et l'analyse des politiques et fonctions de l'UNICEF en matière de relations extérieures.)

7. Initiative de Bamako

[pour examen, E/ICEF/1990/L.3]

8. Maternité sans risques

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration, E/ICEF/1990/L.13]

9. Stratégie pour l'amélioration de la nutrition

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration, E/ICEF/1990/L.6]

10. Affections aiguës des voies respiratoires

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration, E/ICEF/1990/L.7]

11. Participation de l'UNICEF aux activités opérationnelles de développement entreprises par les Nations Unies

[pour examen, E/ICEF/1990/L.8]

12. Rapport de situation sur l'organisation, la planification et les activités initiales du Centre international pour le développement de l'enfant au Spedale degli Innocenti (hôpital des Innocents) à Florence (Italie)
[pour examen]

En application de la décision 1988/5, le secrétariat a établi un rapport de situation sur l'organisation, la planification et les activités du Centre international pour le développement de l'enfant au Spedale degli Innocenti, à Florence (Italie) (E/ICEF/1990/L.9).

13. Opérations d'urgence
[pour examen]

Rapport sur les opérations d'urgence (E/ICEF/1990/11); rapport du Directeur général (E/ICEF/1990/2); rapports régionaux (E/ICEF/1990/5 à 10); utilisation des fonds destinés à des activités de portée mondiale (E/ICEF/1990/P/L.37); document récapitulatif ("round-up") (E/ICEF/1990/P/L.1).

14. Les femmes et le développement
[pour examen]

Un rapport de situation sur les progrès réalisés dans l'application de la politique de l'UNICEF concernant l'intégration des femmes au développement est publié sous la cote E/ICEF/1990/L.1.

15. Rapport du Comité mixte UNICEF/Unesco pour des directives en matière d'éducation

Le rapport de la première session du Comité mixte UNICEF/Unesco des directives en matière d'éducation qui doit se tenir à Paris les 28 et 29 mars 1990 sera publié sous la cote E/ICEF/1990/L.11. Un rapport contenant les observations du Directeur général de l'UNICEF sera également publié sur la question sous la cote E/ICEF/1990/L.12.

16. Questions diverses

Calendrier provisoire des séances du Comité du programme

18-24 avril 1990 a/

MERCREDI 18 AVRIL

- 11 heures - 13 heures Point 1 : Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 : Stratégies d'aide à l'enfance pour les années 90
- 15 heures - 18 heures Point 2 : Stratégies d'aide à l'enfance pour les années 90 (suite)
- Point 3 : Plan à moyen terme, 1990-1993
- 18 h 15 - 21 heures Point 3 : Plan à moyen terme, 1990-1993 (suite)

JEUDI 19 AVRIL

- 10 heures - 13 heures Points 4 a) et 7 : Afrique, y compris l'Initiative de Bamako
- 15 heures - 18 heures Point 4 b) : Amériques et Caraïbes, y compris la Facilité spéciale d'ajustement pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- Séance de rédaction

VENDREDI 20 AVRIL

- 10 heures - 13 heures Point 4 c) : Asie
- Point 4 d) : Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Point 4 e) : Projets interrégionaux et autres
- 15 heures - 18 heures Point 5 : Sommet mondial pour l'enfance
- 18 h 15 - 21 heures Point 5 : Sommet mondial pour l'enfance (suite)

LUNDI 23 AVRIL

- 10 heures - 13 heures Point 6 : Le futur rôle des relations extérieures de l'UNICEF
- 15 heures - 18 heures Point 6 : Le futur rôle des relations extérieures de l'UNICEF (suite)
- Séance de rédaction

MARDI 24 AVRIL

- 10 heures - 13 heures Points 8 à 11 : Maternité sans risques, stratégie pour l'amélioration de la nutrition, affections aiguës des voies respiratoires, participation de l'UNICEF aux activités opérationnelles de développement entreprises par les Nations Unies
- 15 heures - 18 heures Points 12 à 15 : Centre international pour le développement de l'enfant (Florence), opérations d'urgence, intégration des femmes au développement, rapport du Comité mixte Unesco/UNICEF des directives en matière d'éducation
- Point 16 : Questions diverses
- Séance de rédaction

a/ Pour gagner du temps et accélérer les délibérations, le Président du Comité du programme prie toutes les délégations de limiter le plus possible la durée de leurs interventions, qui ne doivent pas dépasser sept minutes.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DU COMITE DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES

25-26 AVRIL 1990

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projets de budget révisés pour le Sommet mondial pour l'enfance et pour les activités de mobilisation y relatives
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Les projets de budget révisés pour le Sommet mondial pour l'enfance et pour les activités de mobilisation y relatives, demandés par le Conseil à sa session extraordinaire de décembre 1989, figurent dans le document E/ICEF/1990/AB/L.11. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les projets de budget révisés pour le Sommet mondial pour l'enfance et pour les activités de mobilisation y relatives est publié sous la cote E/ICEF/1990/AB/L.12.

3. Locaux du Siège
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Une recommandation concernant des locaux supplémentaires pour le Siège (E/ICEF/1990/AB/L.9) est soumise à l'approbation du Conseil.

4. Création d'un fonds de réserve pour les locaux hors siège
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

La recommandation tendant à créer un fonds de réserve pour les locaux hors siège et le logement du personnel (E/ICEF/1990/AB/L.8) ainsi que le rapport du CCQAB à ce sujet (E/ICEF/1990/AB/L.9) sont soumis à l'approbation du Conseil.

5. Schéma de présentation révisé de tableaux et annexes
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Le schéma de la présentation révisée de certains tableaux et l'inclusion de nouvelles annexes dans les projets de budget figure dans le document E/ICEF/1990/AB/L.1.

Le rapport du CCQAB sur ce schéma est publié sous la cote E/ICEF/1990/AB/L.3.

6. Amendement à l'article du règlement financier relatif à la politique de réévaluation
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Une proposition d'amendement à l'article 4.10 du règlement financier relatif à la politique de réévaluation (E/ICEF/1990/AB/L.13) et le rapport du CCQAB sur la question (E/ICEF/1990/AB/L.3) sont soumis à l'approbation du Conseil.

7. Plan financier pour 1990-1993

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Le plan à moyen terme (E/ICEF/1990/3 et Corr.1) contient un plan financier pour 1990-1993 qui est soumis à l'examen du Comité.

8. Rapports financiers de l'UNICEF

[pour examen et décision de noter]

Ces rapports sont les suivants :

a) Rapport financier et états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1989 (E/ICEF/1990/AB/L.7);

b) Examen de l'excédent des dépenses sur les engagements et des engagements de fonds supplémentaires inutilisés au titre de projets achevés (E/ICEF/1990/AB/L.10);

c) Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au CCQAB sur les questions financières et autres (E/ICEF/1990/AB/L.14).

9. Dotation en effectifs de l'UNICEF

[pour examen]

Comme le Conseil d'administration en a fait la demande en 1987, le rapport annuel sur la composition de l'ensemble du personnel permanent de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international, indiquant le titre, la classe, le lieu d'affectation et la nationalité des fonctionnaires, est publié sous la cote E/ICEF/1990/AB/L.2.

10. Plan de travail de l'opération Cartes de vœux pour 1990

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Le plan de travail de l'opération Cartes de vœux pour 1990, dans lequel figure un projet de recommandation qui sera soumis au Comité pour examen, est publié sous la cote E/ICEF/1990/AB/L.6.

11. Rapports financiers de l'opération Cartes de vœux

[pour examen et décision de noter]

Les principaux documents présentés au titre de ce point sont le rapport financier de l'opération Cartes de vœux pour la campagne 1988/89 (E/ICEF/1990/AB/L.5) et le rapport provisoire de l'opération Cartes de vœux pour la campagne 1989 (E/ICEF/1990/AB/L.4).

12. Texte révisé de l'accord de base type de coopération

[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Une recommandation relative à un texte révisé de l'accord de base type de coopération entre l'UNICEF et les gouvernements (E/ICEF/1990/L.16) est soumise à l'approbation du Conseil.

13. Questions diverses

/...

Calendrier provisoire des séances du Comité de l'administration
et des finances

25-26 avril 1990 a/

MERCREDI 25 AVRIL

- | | | |
|------------------------------|------------------|---|
| <u>10 heures - 11 heures</u> | <u>Point 1 :</u> | Adoption de l'ordre du jour
(observations du Directeur général
adjoint chargé des opérations) |
| <u>11 heures - 13 heures</u> | <u>Point 2 :</u> | Projets de budget révisés pour le Sommet
mondial pour l'enfance et pour les
activités de mobilisation y relatives |
| <u>15 heures - 17 heures</u> | <u>Point 2 :</u> | Projets de budget révisés pour le Sommet
mondial pour l'enfance et pour les
activités de mobilisation y relatives
(<u>suite</u>) |
| <u>17 heures - 18 heures</u> | <u>Point 3 :</u> | Locaux du Siège

Séance de rédaction |
-

JEUDI 26 AVRIL

10 heures - midi

Réponse de l'Administration concernant
les points 2 et 3

midi - 13 heuresPoint 4 :

Création d'un fonds de réserve pour les
locaux hors Siège et le logement du
personnel

Point 5 :

Schéma de présentation révisée de
tableaux et annexes

Point 6 :

Amendement à l'article du règlement
financier relatif à la politique de
réévaluation

15 heures - 18 heuresPoint 7 :

Plan financier pour 1990-1993

Point 8 :

Rapports financiers de l'UNICEF

Point 9 :

Dotation en effectifs de l'UNICEF

Points 10et 11 :

Plan de travail et rapports financiers
de l'opération Cartes de voeux

Point 12 :

Texte révisé de l'accord de base type de
coopération

Point 13 :

Questions diverses

Réponse de l'administration concernant
les points 4 à 12

Séance de rédaction

a/ Pour gagner du temps et accélérer les délibérations, le Président du Comité de l'administration et des finances prie toutes les délégations de limiter le plus possible la durée de leurs interventions, qui ne doivent en tout cas pas dépasser sept minutes.
